

B. année dulégitime Mariage entre Lazare Robichau & Osithes 2  
Jean Douscet de cette Paroisse en présence du pere & de la mere del'enfant qui  
Robichau m'ont declaré quevumon absence ils avoient fait baptiser leur enfant  
9 par Amable Boudreaueur voisin & m'ont en outre assuré qu'ils  
n'entretenoient aucun doute sur lavalidité de cetondoyment Le  
Parain aété Jean-Baptiste Muice & La Maraine aété perpetue  
Douscet tante del'enfant aussi de cette Paroisse qui ont declaré  
nesavoir pas ecrire Amable Boudreau Sigognepre  
Le six de septembre mil huit cens Sept aété par moi soussigné  
B. Baptisé Jean- Gabriel né le vingt quatre Juin decette même  
Jean-Gabriel année du legitime Mariage entre Justain Frontain & Elizabeth  
Frontain Doucet de cette Parain en présence dela meredel'enfant Le Parain  
10 aété Jean Boutier & La MARRAINE aété Jeanne Doucet  
tante del'enfant aussi de cette Paroisse qui ont declaré neSavoir  
pas ecrire de ce interpellés Sigogne  
Le treize de Septembre mil sept<sup>huit</sup> cens sept aparudevant moi Silvain  
Pottier decette Paroisse qui m'a declare que le seize août de cette même  
année avoit été Inhumé dans le cimetiére de Pouboumkoue Le corps de  
S. Perpetue Pottier sa fille decedée duvendredi precedent ensonvivant epouse  
Perpetue Pottier legitime de charles Amirault agée d'environ vingt deux ans l'In  
3. humation s'est faite en mon absence enprésence dudit Silvain Pottier  
de Joseph Amirault & de plusieurs autres personnes dudit canton ainsi  
qu'il m'aété declaré Sigogne  
Le treize de Septembre mil huit cens sept aparu devant  
B& S. moi Pretre soussigné Amand Pottier qui m'a declaré que le vingt  
enfant six de Juin avoit été inhumé dans le cimetiére de cette Paroisse le  
d'amand corps dun enfant male né septjours avant du légitime Mariage  
Pottier entre ledit Amand Pottier & Marguerite d'Entremont & qui m'a  
14 & declaré en outre quesonfils avoit été Ondoyé par Amable Boudrea  
4 l'Inhumation s'est faite en presence du pere & de charles LeBlanc sa-  
cristain Sigogne  
Le treize Septembre mil huit cens Sept JePrêtre soussigné  
ai supplié les cérémonie du Baptême à George ~~Lidoire~~<sup>Edouard</sup> né le  
seize dejuin de l'année precedente du legitime Mariage entre  
B + Joseph Amirault & Marguerite Surete decette Paroisse enpresence  
georges du pere & dela mere del'enfant qui m'ontdeclaré quevuleur éloigne-  
Edouard ment deleglise ils avoient faitondoyer leur enfant par Marguerite  
Amirault Pellerin la grand'mere & et qu'en outre ils n'entretenoient aucun  
12 doute sur la validité de ce Baptême. Le Parain aété Joseph D'En-  
tremont fils feu Joseph D'Entremont representé par Frédéric Surete  
oncle del'enfant & la Maraine aété Anne D'Entremont fille  
Cyrille D'Entremont tous de cette Paroisse qui ontdeclarénesavoir  
pas écrire Sigogne  
Le treize Septembre mil huit cens Sept Je Pretre soussigné aisupplié  
les cérémonies du Baptême à Pierre né le dixhuitde Janvier de cette